



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2614

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions d'insertion en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programme d'actions 2018 - Autorisation de lancement d'appels à projets

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Glatard

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2614**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions d'insertion en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programme d'actions 2018 - Autorisation de lancement d'appels à projets**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015-0939 du Conseil du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 ambitions : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

Au regard de ces objectifs, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est un élément fondamental car il doit venir faciliter la mise en mouvement des personnes vers l'activité et accroître leur employabilité.

En complément de cet accompagnement, la Métropole a choisi de développer une programmation d'actions d'insertion autour des questions de santé, de socialisation, de mobilisation et d'appui à la recherche d'emploi. Celles-ci ont pour but de lever les freins périphériques à l'emploi, tout en dynamisant les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA. Elles viennent utilement compléter l'action menée par le référent de parcours auprès de chaque bénéficiaire. Ces actions courtes et répondant à des problématiques ciblées seront réalisées par le bénéficiaire à la demande du référent, qui les inscrit de manière cohérente dans le parcours d'insertion de la personne accompagnée.

Au vu des orientations et objectifs du PMI'e, et dans le but de répondre au mieux aux besoins des publics, la rénovation des actions enclenchées dès 2016 doit se poursuivre afin de diversifier et d'adapter ces étapes d'insertion. Pour atteindre cet objectif, il est proposé d'envisager le lancement d'un appel à projets mobilisant du Fonds social européen (FSE) sur l'inclusion numérique, qui sera mis en œuvre courant 2018.

Par ailleurs, et toujours dans l'objectif d'une mise en activité facilitée pour les bénéficiaires du RSA, la Métropole soutient les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), en particulier les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et les entreprises d'insertion (EI) qui permettent aux bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), dans un cadre sécurisant grâce à l'appui d'un chargé d'insertion et d'un encadrement technique dans la structure.

Le secteur représente environ 1 700 emplois équivalents temps plein (ETP) occupés par plus de 3 000 salariés d'insertion répartis entre 57 SIAE. Le territoire métropolitain est parmi les mieux dotés en postes d'insertion au niveau national, mais ceci est à nuancer car, en valeur relative, si l'on fait le rapport entre le nombre de salariés en insertion par l'activité économique (IAE) et le nombre de demandeurs d'emplois, la Métropole est en dessous de la moyenne nationale : le territoire compte moins de 25 salariés en IAE pour 1 000 demandeurs d'emploi et la moyenne nationale est de 26 salariés en IAE pour 1 000 demandeurs d'emploi.

Dans le cadre du renouvellement de sa politique de soutien à l'insertion par l'activité économique, la Métropole a mené en 2017 une concertation associant l'ensemble des structures et leurs têtes de réseau. Ces échanges ont d'abord permis de relever les fortes attentes de dialogue, de soutien économique (marchés publics, développement d'affaires avec le réseau des signataires de la "charte des 1 000", etc.) et de clarification et dynamisation des critères de financement. Les structures ont également fait part de leurs difficultés à faire éclore des projets innovants susceptibles d'apporter des solutions nouvelles en termes d'insertion des publics et de diversification d'activités dans un contexte de fragilité financière du secteur. Sur la base de cette concertation, et à l'aune des nouvelles compétences métropolitaines, la rénovation de la politique de soutien de l'IAE sera réalisée en 2019 et pourra s'incarner dès le 1er trimestre dans le lancement d'un appel à projets.

La présente délibération a pour objet de proposer les différents financements attribués aux structures intervenant au titre des actions d'insertion hors et par l'activité économique, complémentaires à l'accompagnement individuel et d'autoriser le lancement des appels à projets dans le cadre de la rénovation de ces politiques.

I - Les actions d'insertion hors activité économique

Ces actions visent à favoriser l'accès à la santé, l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, mais aussi la mobilité par le soutien à de l'ingénierie et de la coordination d'actions visant à lever les freins à la mobilité.

Chaque action s'inscrit dans un territoire géographique défini et prend en compte l'ensemble des ressources locales dans le cadre des dispositifs de droit commun. Elle correspond à une étape du parcours d'insertion du bénéficiaire. Elle est mobilisée pour une durée définie à l'avance sur prescription du référent unique. L'action s'intègre dans un parcours d'insertion formalisé dans le cadre d'un contrat d'engagements ou d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) mis en œuvre par Pôle emploi.

L'action répond à des objectifs formalisés, définis par le référent en concertation avec le bénéficiaire et mis en œuvre dans un délai défini en lien avec le référent garant du parcours de la personne.

Les actions d'insertion ciblées ici en direction des bénéficiaires du RSA se déclinent en 4 thématiques :

- santé : s'adressent à des bénéficiaires ayant des problématiques de santé, physiques ou psychiques, qui ont besoin d'être accompagnés dans leur démarche vers le soin,
- socialisation : s'adressent à des bénéficiaires ayant des freins sociaux, que ce soit en termes d'isolement, de contraintes familiales ou encore de maîtrise de la langue,
- bilan et mobilisation : s'adressent à des bénéficiaires qui ont des difficultés d'accès et d'usages des outils numériques, des problèmes de mobilité et/ou qui ont besoin d'un appui renforcé dans leur recherche d'emploi,
- accompagnement vers l'emploi : s'adressent à des bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi ayant besoin d'accompagnements spécifiques ou d'un appui pour développer leurs opportunités d'insertion.

Propositions de financement pour 2018

Au total, ce sont 38 actions qu'il est proposé de retenir pour un nombre total de 1 044 places, soit une augmentation de 89 places par rapport à 2017, pour un montant total de 547 907,34 € (+ 4 220 €).

Ainsi, il est proposé de soutenir, notamment, la Cravate solidaire dans son action au profit des bénéficiaires du RSA favorisant ainsi leur accès à des vêtements adaptés au milieu professionnel dans lequel ils s'orientent et de bénéficier d'ateliers sur les savoir être de base en entreprise. La Cravate solidaire collecte également des vêtements auprès des entreprises dans le cadre de la "charte des 1 000".

Les actions se décomposent de la manière suivante :

- santé : 12 actions pour 456 places et 233 710 €,
- socialisation : 9 actions pour 141 places et 89 808,84 €,
- bilan et mobilisation : 8 actions pour 264 places et 108 060 € (dont une action mobilité pour un montant de 40 000 €),
- accompagnement vers l'emploi : 8 actions pour 183 places et 116 328,50 € (dont l'action de Mode d'emploi Rhône pour un montant de 45 000 € et Vitaminés de l'emploi pour 15 000 €).

L'état détaillé des financements attribués par place, par structure et par action, est présenté en annexe 1 de la délibération.

II - Les actions d'insertion par l'activité économique

L'IAE repose sur 4 types de SIAE, qui ont des modes d'intervention différents :

- production de biens et de services pour les ACI et les EI,
- mise à disposition de personnel pour les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

Le soutien de la Métropole en matière d'accompagnement socioprofessionnel des salariés en IAE s'adresse uniquement aux ACI et aux EI. Les associations intermédiaires peuvent, elles, être financées dans le cadre de la référence de parcours et les ETTI ne bénéficient pas de financement direct mais sont fortement mobilisées par les entreprises attributaires de marchés publics de la Métropole (clauses sociales).

Les actions soutenues s'inscrivent dans un territoire géographique défini et prennent en compte l'ensemble des ressources locales dans le cadre des dispositifs de droit commun, tout particulièrement ceux du champ de l'insertion par l'activité économique.

L'embauche d'un bénéficiaire du RSA par une SIAE correspond à une étape du parcours d'insertion du bénéficiaire favorisant la dynamisation de son projet professionnel et son retour à un emploi durable. L'objectif est son retour à l'emploi durable grâce à la mise en place d'un accompagnement socioprofessionnel tout au long de l'action favorisant l'accès à l'emploi :

- élaboration du projet professionnel et connaissance des techniques et particularités des secteurs d'activités,
- valorisation et formalisation des acquis, savoir-faire et compétences professionnels,
- techniques de recherche d'emploi dans un environnement devenant majoritairement numérique,
- apprentissage professionnel et qualification grâce à des formations adaptées, appui direct au positionnement des bénéficiaires sur des offres d'emploi identifiées.

L'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA occupant un poste d'insertion au sein d'une EI ou d'un ACI se distingue de l'encadrement technique axé sur l'acquisition de compétences techniques directement en lien avec le poste occupé. Ce suivi propose des temps d'apprentissage théorique, des actions collectives et des démarches individualisées permettant la remobilisation personnelle, la restauration de l'estime de soi, le travail sur le projet professionnel, la qualification et l'accès à l'emploi.

Pour les EI, la Métropole finance l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs au moment de leur recrutement, recrutés dans le cadre d'un CDDI par une EI.

Pour les ACI, la Métropole finance l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, recrutés dans le cadre d'un CDDI par un ACI. Pour l'année 2018 comme pour 2017, le coût unitaire de référence par place, pour cet accompagnement, est de 2 040 € par an. A ce financement, s'ajoute la prise en charge d'une partie du coût du contrat de travail sous forme d'aide au poste. Il correspond au montant du RSA pour une personne seule, soit 480,02 € par mois au 1er septembre 2017.

La présente délibération concerne l'attribution des financements de la Métropole aux EI pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA recrutés, et aux ACI pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA recrutés et l'aide au poste.

Le montant alloué pour l'aide au poste par chantier d'insertion fait l'objet d'une annexe à ajouter à la convention annuelle d'objectifs et de moyens passée avec l'État pour l'année 2018 présentée dans une autre délibération. Le nombre d'aides au poste correspond au nombre d'aides à l'accompagnement proposé.

Propositions de financement pour 2018

Il est proposé de retenir, pour 2018, les financements suivants au titre de l'aide à l'accompagnement :

- 241 places financées au sein des ACI pour un montant de 491 640 € (hors Rhône insertion environnement) soit 9 places supplémentaires compensant la baisse sur Rhône insertion environnement dans le cadre de l'évolution du positionnement de la structure,
- 148 places financées au sein des EI et des régies de quartier pour un montant de 185 640 € soit 3 places supplémentaires.

Cela représente pour le soutien à l'IAE, hors Rhône insertion environnement, un montant de 677 280 € au titre de l'aide à l'accompagnement.

Au total, les actions retenues permettent d'ouvrir 1 433 places (+ 101 par rapport à 2017).

L'état détaillé des financements attribués, par place, par structure et par action, est présenté en annexe 2 de cette délibération.

III - Lancement des appels à projets visant à diversifier les actions proposées aux publics en insertion

1° - Appel à projets commun avec le Fonds social européen (FSE) sur l'inclusion numérique

Alors qu'un français sur 5 se déclare en "fragilité numérique", la multiplication des services en ligne aggrave la fracture sociale. Il y a pourtant un fort enjeu à favoriser l'accès aux droits et aux services pour les publics en insertion et à faire du numérique un levier vers l'insertion professionnelle. Le lancement de cet appel à projets permettra de rénover partiellement la programmation des actions dès 2018 sur une thématique centrale dans le contexte actuel pour des publics en insertion.

Cet appel à projets, mobilisant le FSE et des crédits métropolitains, permettra également de tester les modalités d'un dossier unique de demande de subvention afin de préfigurer une plus grande intégration des modalités de financements Métropole/FSE, dans les années à venir.

Le lancement de cet appel à projets s'effectuera dans les mêmes conditions que pour les autres financements du FSE, telles que votées par délibération du Conseil métropolitain n° 2016-1537 du 10 novembre 2016. Ils respecteront *a minima* le cadre d'intervention suivant :

- les projets cofinancés viseront à accompagner toutes les personnes en situation, ou menacées, de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un accès ou d'un retour à l'emploi durable,
- les opérations devront couvrir tout ou partie du territoire de la Métropole en lien avec l'organisation retenue par cette dernière pour mettre en œuvre sa politique "insertion et emploi",
- les projets pourront être portés par tous les acteurs de l'insertion et de l'emploi,
- calendrier prévisionnel : entre le 1er novembre 2018 et le 31 décembre 2019.

Une enveloppe globale de 200 000 € est proposée pour cet appel à projets, composée de 100 000 € de FSE et de 100 000 € de crédits métropolitains. Un seuil minimum de 15 000 € de FSE appelé par projet sera mis en place afin de concentrer les demandes et un maximum de 8 dossiers pourra être retenu dans cette phase expérimentale.

Les projets proposés seront instruits au regard de plusieurs critères : éligibilité géographique et temporelle du projet, pertinence vis-à-vis des orientations de l'appel à projets, éligibilité du public, faisabilité du projet, respect des procédures d'achats (le cas échéant). Les dépenses et les ressources feront l'objet d'une analyse spécifique, notamment, pour vérifier leur pertinence et leur suivi, ainsi que l'absence de surcompensation des actions menées.

Le Conseil métropolitain se prononcera en dernier ressort sur l'attribution effective de ces crédits après avis obligatoire des services de l'État pour les financements FSE.

2° - Soutien aux actions innovantes dans le champ de l'insertion par l'activité économique

Les SIAE, en tant qu'organisation d'utilité sociale à la croisée des politiques de l'emploi et du développement économique, ont besoin de renouveler et d'adapter leurs modes de faire en termes d'insertion des publics accueillis et d'intégration à l'économie locale.

Dans le cadre du soutien aux initiatives innovantes dans le champ de l'insertion par l'activité économique, la Métropole souhaite redynamiser la créativité et les initiatives innovantes du secteur pour améliorer les performances d'insertion et de développement économique.

Ce nécessaire renouvellement nécessite des temps de réflexion, de conceptualisation d'idées innovantes et des processus créatifs, qui sont les étapes incontournables à l'expérimentation et au développement de projets. Or, cette temporalité nécessaire et les compétences associées font souvent défaut dans un secteur fragile économiquement, dont l'investissement prioritaire est l'accompagnement des salariés en difficulté d'insertion, voire la recherche de solutions financières pour l'équilibre économique de la structure.

La Métropole propose donc d'initier, à titre expérimental, un appel à projets visant à soutenir des initiatives et réflexions innovantes sur le développement de nouvelles approches d'insertion et de développement économique des SIAE.

Les objectifs de l'appel à projets

- redynamiser des projets de structure par le repérage et le soutien de nouvelles idées,
- créer une dynamique territoriale et une émulation autour de l'innovation,
- faire des acteurs de l'IAE des organisations en pointe de l'innovation sociale,
- mieux prendre en compte les nouvelles réalités sociologiques du travail impactant les pratiques de l'insertion professionnelle,
- anticiper les mutations socio-économiques du secteur et de sa filière d'activité.

Cet appel à projets vise à faire émerger prioritairement, des idées innovantes et à les accompagner dans la phase d'incubation de l'idée au projet. Il peut aussi s'agir d'expérimenter le développement de nouveaux concepts ou méthodes à partir de prototypes déjà existants (phase d'amorçage).

Les thématiques attendues

- l'amélioration de la performance d'insertion et l'impact social : améliorer les méthodes d'accompagnement et de formation des salariés en insertion ; construire des parcours d'insertion réussis ; expérimenter des modalités d'organisation du travail et/ou améliorer les conditions de travail et favoriser la qualité de l'emploi,
- l'amélioration de la performance économique : nouvelles activités à prospecter ; diversification d'activités au sein de sa filière ; structuration de la fonction développement d'affaires et de mutualisation d'outils et de moyens entre SIAE sur la relation client.

Les structures éligibles

Toute structure conventionnée au titre de l'insertion par l'activité économique ou groupement économique solidaire, comprenant au moins une SIAE. Les groupements d'économie solidaire ne peuvent toutefois présenter qu'un seul projet.

Les critères de sélection

- caractère innovant au regard des pratiques de l'IAE et/ou des pratiques de l'IAE sur le territoire,
- effets attendus en termes d'emploi et d'insertion,
- pertinence du projet au regard de la stratégie de la Métropole en matière de développement économique et d'insertion pour l'emploi,
- viabilité économique potentielle,
- qualité et méthodologie de l'accompagnement proposé,
- compétences et moyens humains mis en œuvre,
- indicateurs de suivi et modalités d'évaluation.

Un comité technique sera constitué et chargé de rendre un avis sur les projets jugés les plus innovants et les financements correspondants. Les projets sélectionnés seront ensuite soumis à l'avis du Conseil de la Métropole, dans un nombre maximum de 8 dans cette phase expérimentale.

Une enveloppe globale de 200 000 € est proposée pour cet appel à projets dont les actions retenues se dérouleront de novembre 2018 à décembre 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) l'attribution, pour l'année 2018, de participations financières au profit des différentes structures œuvrant dans le domaine de l'insertion, pour un montant total de 1 225 187,34 €, selon la répartition suivante :

- au titre des actions complémentaires hors insertion par l'activité économique (IAE) mobilisées dans les parcours individuels pour un montant total de subventions de 547 907,34 € (annexe 1),
- au titre des actions complémentaires IAE mobilisées dans les parcours individuels pour un montant total de subventions de 677 280 € (annexe 2) ;

b) les modèles de convention à signer entre la Métropole de Lyon et chacune de ces structures définissant, notamment, les modalités d'utilisation de ces subventions,

c) les conventions à signer avec la société Ferrand, Mode d'emploi Rhône et Uni-Est,

d) le lancement des appels à projets ID'IAE et inclusion numérique, selon les modalités décrites dans le présent rapport,

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à lancer les appels à projets.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - chapitre 17 - opérations n° 0P36O5133, n° 0P36O5137, n° 0P36O5145, n° 0P36O5153, n° 0P36O5157, n° 0P36O5165 et n° 0P36O4699A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.